

Amiante sous-section 4 : Formation de recyclage

Encadrement chantier amiante

Objectifs de la formation

Permettre de maintenir à niveau, tous les 3 ans, les connaissances nécessaires aux personnes ayant obtenu l'attestation de compétence « encadrement de chantier amiante » pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante et de la leur renouveler

A qui profitera la formation ?

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire

Prescription minimales de formation

1. Connaissances théoriques

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

2. Connaissances pratiques

- être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements
 - la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- être capable de choisir des EPI adaptés
- être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

Amiante sous-section 4 : Formation de recyclage

Encadrement chantier amiante

3. Prescriptions minimales de formation

- être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante
- connaître les notions d'aéraulique
- être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier

Méthode et points forts

Alternance d'apport de connaissances et de méthodologie, d'échanges d'expérience et d'exercices pratiques réalisés sur plate-forme pédagogique permettant une bonne assimilation des connaissances

Durée et rythme

1 jour

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Prérequis : Aptitude médicale au port des protections respiratoires

Formation réalisée en vos locaux avec accès à une plateforme pédagogique